

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu sommaire de la séance publique du JEUDI 6 AVRIL 2017

(Article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Séance ouverte à 18 heures 00.

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Député-Maire.

Date de Convocation : 31 Mars 2017.

Nombre de Conseillers en exercice : 35 Présents : 27 (pour le vote des Décisions et du C.R.)

29 (pour le vote des Délibérations n° 1 à 10)

28 (pour le vote des Délibérations n° 11 et 12)

27 (pour le vote des Délibérations n° 13 à 23)

26 (pour le vote des Délibérations n° 24 à 26)

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, COTTON D., DERUELLE, MOHAMED, DERGHAL, CHERRIER, LEMOINE, CRASNAULT, MONTAGNE, COTTON J.M., DAUMERIE, BIREMBAUT, DENIS, BRAILLY, DELCROIX, MIRASOLA, DUPONT, ATTEN (pour le vote des Décisions, du C.R. Et des Délibérations n° 1 à 12), BELOUCIF, LEHUT (pour le vote des Décisions, du C.R. et des Délibérations n° 1 à 10), THUROTTE, D'HERBECOURT (pour le vote des Décisions, du C.R. Et des Délibérations n° 1 à 23), DUCHEMIN (pour le vote des délibérations n° 1 à 26), HEBBAR, DE MEYER, AUDIN (pour le vote des Délibérations n° 1 à 26), ANDRZEJCZAK, DANDOIS, BOUCOT.

Ont donné pouvoir : Madame RYSPERT (pouvoir à Madame MOHAMED), Madame PERTOLDI-MILLET (pouvoir à Madame MIRASOLA), Madame DE WEVER (pouvoir à Madame DENIS), Madame LEHUT (pouvoir à Madame HEBBAR, pour le vote des Délibérations n° 11 à 26), Monsieur DUCHEMIN (pouvoir à Monsieur BRAILLY, pour le vote des Décisions et du C.R.), Monsieur RIFKI (pouvoir à Monsieur CRASNAULT), Monsieur VILLARS (pouvoir à Monsieur BELOUCIF).

Absents excusés : Madame ATTEN (pour le vote des Délibérations n° 13 à 26), Madame D'HERBECOURT (pour le vote des Délibérations n° 24 à 26), Monsieur AUDIN (pour le vote des Décisions et du C.R.), Monsieur DRICI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur DERGHAL.

Sur proposition de Madame le Député-Maire, le Conseil Municipal désigne **Monsieur DERGHAL Akim** comme Secrétaire de Séance.

Conformément à l'article 33 du règlement intérieur du Conseil Municipal qui stipule que « les modifications des groupes sont portées à la connaissance du Maire. Le Maire en donne connaissance au Conseil Municipal qui suit cette information », **Madame le Député-Maire informe l'Assemblée :**

- que Madame DANDOIS Michèle a quitté le groupe « Ensemble Denaisiens » (courrier du 3 Avril 2017).

Après l'appel, Madame le Député-Maire propose à l'Assemblée de modifier l'ordre du jour par l'ajout :

- de la Délibération n° 26 : Complexe Nautique : Délibération complémentaire – Avenants à la convention de mandat.

Cette proposition ne soulève aucune objection.

Le Conseil prend acte des décisions prises par Madame le Député-Maire depuis sa précédente réunion.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 9 Mars dernier est adopté à **l'Unanimité des présents.**

Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame le Député-Maire répond aux questions de Madame Sabine HEBBAR, Conseillère Municipale (*Liste « Ensemble Denaisiens »*).

DELIBERATION N° 1 : BUDGET PRINCIPAL. VOTE DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2017.

Après en avoir délibéré,

PAR 27 VOIX POUR, 5 VOIX CONTRE ET 2 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL

● **ARRETE** le Budget Primitif 2017 à la somme de **51.281.238,62 €** :

- Section d'investissement	22.150.847,13 €
- Section de fonctionnement	29.130.391,49 €

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par un virement de **5.572.677,59 €** provenant de la section de fonctionnement qui constitue l'autofinancement prévisionnel.

Ont voté contre : Mmes HEBBAR, DE MEYER, LEHUT, DANDOIS, Monsieur BOUCOT.

Se sont abstenus : MM. AUDIN, ANDRZEJCZAK.

DELIBERATION N° 2 : VOTE DES TAUX DES IMPÔTS COMMUNAUX – ETAT 1259 Com – EXERCICE 2017.

Après en avoir délibéré,

PAR 33 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE, LE CONSEIL MUNICIPAL

● **MAINTIENT** le taux de Taxe sur le Foncier au niveau de 2016.

● **DIMINUE** le taux de Taxe d'Habitation et de Taxe sur le Foncier non bâti de 5 %, soit :

TAXES	TAUX année 2016	TAUX année 2017	BASES NOTIFIEES EN 2017	PRODUIT ATTENDU
Taxe d'habitation	26,36%	25,04%	9.922.000 €	2.484.468 €
Foncier bâti	28,41%	28,41 %	10.972.000 €	3.117.145 €
Foncier non bâti	73,27%	69,61%	48.200 €	33.552 €
Produit attendu de la fiscalité directe locale				5.635.165 €

- **MAINTIENT à 15 %** de la valeur locative moyenne, l'abattement général à la base appliqué aux bases de taxe d'habitation.

A voté contre : Monsieur BOUCOT.

**DELIBERATION N° 3 : CRÉATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME – CRÉDITS DE
PAIEMENT N° 2017-009 – EGLISE SAINT-MARTIN.**

Après en avoir délibéré,

PAR 33 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **OUVRE** une autorisation de programme n° 2017-009 à hauteur de **3 073 668,86 € TTC**, pour financer les investissements suivants :

- Création de vitraux :	1 107 750,00 € TTC
- Restauration de vitraux :	780 000,00 € TTC
- Réfection de la toiture :	483 420,72 € TTC
- Rénovation de la façade et du clocher :	41 384,64 € TTC
- Echafaudages :	180 000,00 € TTC
- Protections extérieures :	204 000,00 € TTC
- Peintures :	120 000,00 € TTC
- Modernisation de l'Orgue :	120 000,00 € TTC
- Etudes et contrôle technique :	37 113,50 € TTC

- **PRECISE QUE** les crédits de paiements relatifs à cette autorisation de programme seront portés aux budgets de 2017, 2018, 2019 et 2020, étant entendu que ceux-ci pourront faire l'objet d'un réajustement dans le temps.

A voté contre : Monsieur BOUCOT.

DELIBERATION N° 4 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **SOLLICITE** au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'exercice 2017, le subventionnement des opérations suivantes :

	MONTANT HT	MONTANT TTC	DSIL sollicitée	Autofinancement communal
Opération n° 1 – Relocalisation du marché de plein vent.	359.583,34 € HT <i>(Travaux)</i>	431.500 € TTC <i>(Travaux)</i> 1.200.000 € TTC <i>(Acquisition foncière)</i>	623.833,34 €	936.883,40 €
Opération n° 2 – Requalification de la liaison Bellevue.	1.037.500 € HT	1.245.000 € TTC	415.000 €	625.770,20 €
TOTAL	1.397.083,34 € HT <i>(hors acquisition)</i>	1.676.500 € TTC	1.038.833,34 €	1.562.653,60 €

- **AUTORISE** Madame le Député-Maire à solliciter les dites subventions et à signer l'ensemble des pièces justificatives y afférent.

DELIBERATION N° 5 : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE (DPV).

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **RETIENT** les axes de programmation suivants :

- Extension de l'école Berthelot - phase 1 :

DEPENSES		RECETTES	
Coût de l'opération HT :	3.143.814,79 €	DPV 2017 :	1 500 000,00 €
TVA 20 % :	628.762,95 €	FCTVA (16,404 % du TTC) :	618 853,65 €
		Autofinancement communal :	1 653 724,09 € <i>(total dépenses TTC- DPV - FCTVA)</i>
TOTAL DES DEPENSES TTC :	3 772 577,74 € TTC	TOTAL DES RECETTES TTC :	3 772 577,74 € TTC

- Réhabilitation de l'école primaire Michelet Chaptal :

DEPENSES		RECETTES	
Coût de l'opération HT :	565 000,00 €	DPV (80 % du HT) sollicitée en 2017 :	452 000,00 €
TVA 20 % :	113 000,00 €	FCTVA (16,404 % du TTC) :	111 219.12 €
		Autofinancement communal :	114 780,88 €
TOTAL DES DEPENSES TTC :	678 000,00 € TTC	TOTAL DES RECETTES TTC :	678 000,00 € TTC

- Déploiement du dispositif : « Micro-Folie » à Denain (Phase 1 : implantation à la Médiathèque Jacques Prévert) :

DEPENSES		RECETTES	
Coût de l'opération HT : (Hors fonctionnement)	116 100,00 €	DPV sollicitée en 2017 :	35 000,00 €
TVA 20 % :	23 220,00 €	FCTVA (16,404 % du TTC) :	22 854.05 €
		Conseil Régional :	50 000.00 €
		Autofinancement communal :	31 465,95 €
TOTAL DES DEPENSES TTC :	139 320,00 € TTC	TOTAL DES RECETTES TTC :	139 320,00 € TTC

Une subvention globale de **1.987.000 €** est donc sollicitée au titre de la Dotation Politique de la Ville (*DPV*) pour 2017.

- **AUTORISE** Madame le Député-Maire ou son délégataire à signer tout document afférent aux dossiers de demande de subventions et toutes pièces nécessaires à leur octroi.

DELIBERATION N° 6 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS. EXERCICE 2017.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **ARRETE** la liste des subventions à attribuer pour 2017 aux associations et groupements divers (*se reporter au tableau joint en annexe*) et **AUTORISE** Madame le Député-Maire à signer les conventions et tout document s'y afférent.

DELIBERATION N° 7 : PARTICIPATION COMMUNALE 2017 AU S.I.A.D. (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE DENAIN, ESCAUDAIN, LOURCHES, WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN, HAULCHIN ET HÉLESMES).

Après en avoir délibéré,

PAR 31 VOIX POUR ET 3 VOIX POUR, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **MAINTIENT** une contribution à la fois défiscalisée et budgétaire, se décomposant ainsi :
 - **371.408 €** pour la partie fiscalisée sur les trois taxes, à savoir taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties.
 - **265.242 €** pour la partie budgétisée, versée directement au S.I.A.D. par la Commune.

Ont voté contre : Mmes HEBBAR, DE MEYER, LEHUT.

DELIBERATION N° 8 : INDEMNITÉ HORAIRE POUR TRAVAIL NORMAL DE NUIT.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **ADOPTE** la mise en place de l'indemnité horaire pour travail normal de nuit tel que défini ci-dessous :

- **Les conditions d'octroi :**

Accomplir totalement ou partiellement un service normal entre 21h et 6h du matin, dans le cadre de la durée réglementaire hebdomadaire du travail.

■ **Les agents concernés par cette indemnité sont :**

- les agents stagiaires et titulaires à temps complet, non complet et à temps partiel.
- les agents non titulaires à temps complet, non complet et à temps partiel.

■ **Le taux horaire de cette indemnité est fixé à (valeur au 1^{er} Janvier 2000) :**

0,17€ par heure en cas de travail normal.

■ **Cumul :**

Cette indemnité est non cumulable avec les indemnités pour travaux supplémentaires ou tout autre avantage versé au titre des permanences de nuit.

■ **Revalorisation :**

Cette indemnité fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque le taux sera revalorisé ou modifié par un texte réglementaire.

- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre les engagements juridiques, financier et comptables nécessaires.

DELIBERATION N° 9 : AIDES AU COMMERCE ET À L'ARTISANAT. MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'AIDE AUX LOYERS.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **VALIDE** le principe de mise en place d'un dispositif d'aide aux loyers, sachant qu'il appartiendra à la commune de choisir entre deux modalités de versement :

→ 50% de prise en charge du montant du loyer au cours des trois premières années d'exercice ;

ou

→ 75% de prise charge du montant du loyer au cours de la première année d'exercice, puis 50% au cours de la deuxième année et 25% au cours de la troisième année.

Il est important de préciser ici, qu'il est possible de plafonner le montant de cette aide ou la superficie éligible au dispositif.

Il est également nécessaire de définir le ou les périmètres d'application de ces aides. Sur Denain, cette aide est essentiellement envisagée pour venir en aide au commerce local et à l'artisanat ; le choix des périmètres sera donc établi en ce sens.

Il faut préciser que ce dispositif ne pourra pas s'appliquer en cas de reprise d'un fond de commerce déjà existant. Seules les Conseil Régionaux sont compétents en matière d'aide à la reprise d'une activité économique.

La municipalité devra définir également :

- les conditions d'éligibilité du projet économique (*composition des dossiers de demandes, conditions à remplir, activités exclues,...*) ;
- les conditions d'éligibilité du local (*statut, état général, projet de bail, montant du loyer,...*) ;
- les modalités de versement, d'annulation et de remboursement de l'aide ;
- la composition de la commission d'attribution et son mode de fonctionnement ;
- l'éventuel plafonnement de l'aide.

● **AUTORISE** Madame le Député-Maire à soumettre ce projet à l'avis de la Communauté d'Agglomération et du Conseil Régional.

DELIBERATION N° 10 : RD 955 : CONTOURNEMENT DE LA RD 955 : AVENANT N° 1 À LA CONVENTION N° CONV10RD955DENAINAPAGT166.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

● **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention n° CONV10RD955DENAINAPAGT166.

DELIBERATION N° 11 : RÉNOVATION EGLISE SAINT-MARTIN : PASSATION D'UN MARCHÉ D'ACQUISITION D'OEUVRE D'ART SANS MISE EN CONCURRENCE.

Après en avoir délibéré,

PAR 33 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION, LE CONSEIL MUNICIPAL

● **VALIDE** la proposition de création d'oeuvres d'art uniques et originales pour le remplacement des six vitraux du cœur et des deux rosaces du transept de l'église Saint-Martin.

● **AUTORISE** Madame le Maire à signer un marché négocié sans consultation préalable de création d'oeuvre d'art avec Monsieur HARBONNIER d'un montant de **1 037 779,50 € HT** comprenant :

- Études, documentations graphiques, gestion de projet :	44 000,00 € HT
- Dépose des vitraux existants :	69 240,00 € HT
- Création des vitraux :	684 379,50 € HT
- Création des barlotières :	110 200,00 € HT
- Pose des créations :	69 360,00 € HT
- Transport et matériel :	60 600,00 € HT

S'est abstenu : Monsieur BOUCOT.

DELIBERATION N° 12 : RÉNOVATION URBAINE DES QUARTIERS ANCIENS DÉGRADÉS. CRÉATION ET REQUALIFICATION DES VOIRIES ET ESPACES PUBLICS DES ÎLOTS BASLY, MOURA ET RUES ANNEXES – OPÉRATION DE BOUCLAGE ET DE REQUALIFICATION DES IMPASSES MERRHEIM ET DUSSOUBS. MARCHÉ DE TRAVAUX – LOT 1 : TERRASSEMENTS, VOIRIES, SIGNALISATION ET PAV (POINT D'APPORT VOLONTAIRE) – AVENANT N° 1.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant n° 1 au lot 1 avec la Société JEAN LEFEBVRE pour un montant de 42 756.60 € HT soit **51 307.92 € TTC** et tout document afférent à cette affaire.

DELIBERATION N° 13 : DÉNOMINATION DE VOIRIE. OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT DE 18 LOTS LIBRES DE CONSTRUCTEUR PAR LA S.I.A.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** comme dénomination pour les deux nouvelles voies créées (*terrain situé à proximité de la rue Maxence Van Der Meersch*) : « *Rue Louise de Bettignies* » et « *impasse Marguerite Yourcenar* ».

DELIBERATION N° 14 : PROPRIÉTÉ COMMUNALE. ACQUISITION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER À MONSIEUR RAOUF BEN BRAHIM ET MADAME SONIA BOUROUNI – 65B, 65T ET 71 RUE JOSEPH DUYSBURGH (AL 1013, 2026, 2237 ET 2240).

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **SOLLICITE** l'exonération fiscale, dans le cadre des dispositions de l'article 21 de la loi de Finances de 1983 et de l'article 1042 du Code Général des Impôts.
- **APPROUVE** l'acquisition à Monsieur BEN BRAHIM et Madame BOUROUNI d'un ensemble immobilier sis 65B, 65T et 71 rue Joseph Duysburgh à DENAIN, cadastré section AL n^{os} 1013, 2026, 2237 et 2240, d'une superficie globale de 157 m² au prix de **42.000 €**.
- **AUTORISE** Madame le Député-Maire ou son représentant à signer un compromis de vente et/ou un acte authentique et tout document se rapportant à cette affaire.

DELIBERATION N° 15 : PROPRIÉTÉ COMMUNALE. ACQUISITION D'UN IMMEUBLE BÂTI À MONSIEUR RÉNO DI GIULO – 20 RUE BLANQUI À DENAIN (AK 628).

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **SOLLICITE** l'exonération fiscale dans le cadre des dispositions de l'article 21 de la loi de Finances de 1983 et de l'article 1042 du Code Général des Impôts.
- **APPROUVE** l'acquisition à Monsieur Réno DI GIULIO d'un immeuble sis 20 rue Blanqui à DENAIN, cadastré section AK n° 628 pour une surface de 102 m² au prix de **27.000 €**.
- **AUTORISE** Madame le Député-Maire ou son représentant à signer un acte authentique et tout document se rapportant à cette affaire.

DELIBERATION N° 16 : PROPRIÉTÉ COMMUNALE. ACQUISITION D'UN IMMEUBLE NON BÂTI À MONSIEUR BALLIGAND ET MADAME FRENZY, RUE PAUL ELIE CASANOVA (AO 576, 577 ET 578).

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **SOLLICITE** l'exonération fiscale dans le cadre des dispositions de l'article 21 de la loi de Finances de 1983 et de l'article 1042 du Code Général des Impôts.
- **APPROUVE** l'acquisition à Monsieur BALLIGAND et Madame FRENZY d'un terrain nu sis rue Paul Elie Casanova à DENAIN, cadastré section Ao n^{os} 576, 577 et 578 d'une superficie globale de 1505 m² au prix de **10.500 €**.
- **AUTORISE** Madame le Député-Maire ou son représentant à signer un acte authentique et tout document se rapportant à cette affaire.

DELIBERATION N° 17 : PROPRIÉTÉ COMMUNALE. ACQUISITION D'UN IMMEUBLE BÂTI À MADAME POTTIER – 38 RUE LAZARE BERNARD À DENAIN, CADASTRÉ SECTION BH N° 142 POUR UNE SURFACE DE 2 636 M² AU PRIX DE 140.000 €.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **SOLLICITE** l'exonération fiscale dans le cadre des dispositions de l'article 21 de la loi de Finances de 1983 et de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

- **APPROUVE** l'acquisition à Madame Marie-Hélène POTTIER d'un immeuble sis 38 rue Lazare Bernard à DENAIN, cadastré section BH n° 142 pour une surface de 2 636 m² au prix de **140.000 €**.
- **AUTORISE** Madame le Député-Maire ou son représentant à signer un acte authentique et tout document se rapportant à cette affaire.

DELIBERATION N° 18 : Propriété Communale. Acquisition de deux immeubles bâtis à la SA du Hainaut – 25 et 27 Allée des Peupliers au Parc Lebret à DENAIN (AS 567 et 568).

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **SOLLICITE** l'exonération fiscale dans le cadre des dispositions de l'article 21 de la loi de Finances de 1983 et de l'article 1042 du Code Général des Impôts.
- **APPROUVE** l'acquisition à la SA du Hainaut de deux immeubles sis 25 et 27 allée des Peupliers au Parc Lebret à DENAIN, cadastrés section AS n^{os} 567 et 568 pour une surface globale de 1 205 m² au prix de **25.000 €**.
- **AUTORISE** Madame le Député-Maire ou son représentant à signer un acte authentique et tout document se rapportant à cette affaire.

DELIBERATION N° 19 : DOMAINE PUBLIC COMMUNAL. DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT. TERRAIN NON BÂTI À L'ANGLE DE LA RUE ARTHUR BRUNET ET DU BOULEVARD FRANÇOIS MITTERRAND.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **CONSTATE** que l'emprise n'est plus affectée à l'usage du public.
- **DECLASSE** cette même emprise du domaine public communal en vue de sa cession.

DELIBERATION N° 20 : AFFAIRES FONCIÈRES. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES RÉALISÉES PAR LA COLLECTIVITÉ EN 2016. APPLICATION DE L'ARTICLE 11 DE LA LOI N° 95-127 DU 8 FÉVRIER 1995.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PREND ACTE** de l'état et du contenu du rapport portant sur l'action de la Collectivité en matière de politique immobilière pour 2016.

DELIBERATION N° 21 : PROPRIÉTÉ COMMUNALE. CESSIION DE PRINCIPE D'UN IMMEUBLE NON BÂTI À LA SOCIÉTÉ SIMA HOLDING – DENAIN NOUVEAU NORD ET RUE TAFFIN (AI 479 POUR PARTIE, 482 POUR PARTIE, 709 POUR PARTIE ET 766 POUR PARTIE).

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** le principe de cession à la société SIMA Holding d'un immeuble non bâti sis Denain Nouveau Nord et rue Taffin à DENAIN, cadastré section AI n° 479 pour partie, 482 pour partie, 709 pour partie et 766 pour partie pour une surface approximative de 15 000 m² au prix de 25 €/m².
- **AUTORISE** Madame le Député-Maire ou son représentant à signer un compromis de vente et tout document se rapportant à cette affaire, à l'exception d'un acte authentique.

DELIBERATION N° 22 : POLITIQUE DE LA VILLE. PROGRAMMATION DES ACTIONS DE FONCTIONNEMENT 2017.

Après en avoir délibéré,

PAR 30 VOIX POUR, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** la programmation des actions en Politique de la Ville pour l'année 2017, telles que reprises dans les tableaux ci-dessous :

Axe 2 : Insertion / Emploi

Actions	Action nouvelle	Maître d'ouvrage	Coût total hors valorisation	Part de la Ville	Financement PV État	Financement CAPH	Autres financements
Régie polyvalent second œuvre en bâtiment		Ageval	397 315,00 €	60 153,00 €		20 000,00 €	317 162,00 €
Agis pour ton avenir		Ville de Denain	48 963,00 €	11 481,00 €	11 481,00 €		26 001,00 €
Parcours découverte, un premier pas vers le monde professionnel		Planète sciences	10 800,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €		800,00 €
TOTAL 2017 :	3 actions		457 078,00 €	76 634,00 €	16 481,00 €	20 000,00 €	343 963,00 €

Axe 3 : Santé publique

Actions	Action nouvelle	Maître d'ouvrage	Coût total hors valorisation	Part de la Ville	Financement PV État	Financement CAPH	Autres financements
ASV		Ville de Denain	46 285,00 €	13 886,00 €	32 399,00 €		0,00 €
Ma classe à pleine dents		Ville de Denain	7 564,00 €	5 295,00 €	2 269,00 €		0,00 €
TOTAL 2017 :	2 actions		53 849,00 €	19 181,00 €	34 668,00 €	0,00 €	0,00 €

Axe 5 : Apprentissages

Actions	Action nouvelle	Maître d'ouvrage	Coût total hors valorisation	Part de la Ville	Financement PV État	Financement CAPH	Autres financements
Denain à la pointe des sciences		Planète sciences	27 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €		5 000,00 €
Médiation en milieu scolaire		Citéo	31 354,00 €	14 677,00 €	14 677,00 €		2 000,00 €
CLAS		MQST	22 930,00 €	6 745,00 €	6 745,00 €		9 440,00 €
Poésie dans la ville		DENAIN	24 605,00 €	13 480,00 €	8 125,00 €		3 000,00 €
Arts dans les quartiers	X	DENAIN	10 725,00 €	3 900,00 €	6 825,00 €		0,00 €
DRE – CCAS		CCAS	439 603,00 €	158 733,00 €	280 870,00 €		0,00 €
TOTAL 2017 : 6 actions			556 217,00 €	208 535,00 €	328 242,00 €	0,00 €	19 440,00 €

Axe 6 : Prévention de la délinquance

Actions	Action nouvelle	Maître d'ouvrage	Coût total hors valorisation	Part de la Ville	Financement PV État	Financement CAPH	Autres financements
Animateur de la stratégie de la prévention de la délinquance		Ville de Denain	36 300,00 €	15 157,00 €	15 157,00 €		5 986,00 €
Les barnums jeunesse éphémères	X	Ville de Denain	14 154,00 €	2 831,00 €	11 323,00 €		0,00 €
sécuriser les policiers municipaux / Gilets par balles	X	Ville de Denain	4 280,00 €	856,00 €	3 424,00 €		0,00 €
sécuriser les policiers municipaux / ACROPOL	X	Ville de Denain	5 500,00 €	1 100,00 €	4 400,00 €		0,00 €
sécuriser les policiers municipaux / Armements	X	Ville de Denain	22 287,00 €	4 457,00 €	17 830,00 €		0,00 €
TOTAL 2017 : 5 actions			82 521,00 €	24 401,00 €	52 134,00 €	0,00 €	5 986,00 €

Axe 7 : Citoyenneté et vie sociale

Actions	Action nouvelle	Maître d'ouvrage	Coût total hors valorisation	Part de la Ville	Financement PV État	Financement CAPH	Autres financements
Pour vivre heureux vivons ensemble	X	MQST	24 688,00 €	3 198,00 €	12 788,00 €		8 702,00 €
PIC	X	Comité du Vieux Denain Quartier Saint Martin	10 000,00 €	3 000,00 €			7 000,00 €
Nos Quartiers d'été		MQFD	10 000,00 €	3 000,00 €			7 000,00 €
TOTAL 2017 : 3 actions			44 688,00 €	9 198,00 €	12 788,00 €	0,00 €	22 702,00 €

Actions	Coût total hors valorisation	Part de la Ville	Financement PV État	Financement CAPH	Autres financements
19 actions	1 194 353,00 €	337 949,00 €	444 313,00 €	20 000,00 €	392 091,00 €

- **SOLLICITE** les subventions au taux maximum au titre du Contrat de Ville, auprès de l'Europe, de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut et de tout autre dispositif.
- **AUTORISE** Madame le Député-Maire à signer les documents inhérents à ces actions.
- **S'ENGAGE** à assurer le financement complémentaire tel que repris dans le tableau ci-dessus.

Il est précisé que MM. AUDIN, ANDRZEJCZAK, BOUCOT n'ont pas pris part au vote de la délibération.

DELIBERATION N° 23 : COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMÉNAGEMENT FONCIER (CIAF). PLAN DU RÉSEAU DES CHEMINS DES COMMUNES DE WALLERS-ARENBERG, HAVELUY, DENAIN. AVIS DE LA COMMUNE AVANT ENQUÊTE PUBLIQUE.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** le plan de réseau des chemins ruraux (*article L-121-17 du Code rural*) et **AUTORISE** la mise à enquête publique de ce plan et des documents techniques afférents (*dont l'étude d'impact*).
- **AUTORISE** Madame le Député-Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

DELIBERATION N° 24 : « MICRO-FOLIE » : SIGNATURE D'UN PROTOCOLE PRÉALABLE POUR L'IMPLANTATION DU DISPOSITIF À DENAIN.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** le protocole préalable pour l'implantation d'une Micro-Folie à Denain.
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter les subventions au taux maximum au titre des financements de droit commun ou de la Politique de la Ville auprès de l'Europe, de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut et de tous autres dispositifs ou institutions.
- **AUTORISE** Madame le Maire à recevoir les dons des éventuels mécènes privés souhaitant soutenir le projet « *Micro-Folie* », porté par la Commune.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le protocole préalable pour l'implantation d'une Micro-Folie à Denain, les éventuelles conventions ultérieures de mise en œuvre opérationnelles du projet, ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

DELIBERATION N° 25 : VIDÉO-PROTECTION. ANCRAGES EN FAÇADE DE RÉSEAU ET DE CAMÉRAS. MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE L.173.1 DU CODE DE LA VOIRIE ROUTIÈRE.

Après en avoir délibéré,

PAR 29 VOIX POUR ET 3 VOIX CONTRE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** de l'applicabilité sur le territoire de la Ville des articles L.171-2 à L. 171-11 du Code de la voirie routière en application de l'article L. 171-3 du Code de la voirie routière, pour les ancrages aux façades des immeubles riverains de la fibre optique ainsi que certaines caméras, dans le cadre des travaux d'installation de la vidéo-protection.

Ont voté contre : MM. AUDIN, ANDRZEJCZAK, BOUCOT.

DELIBERATION N° 26 : COMPLEXE NAUTIQUE : DÉLIBÉRATION COMPLÉMENTAIRE – AVENANTS À LA CONVENTION DE MANDAT.

Après en avoir délibéré,

PAR 29 VOIX POUR ET 3 VOIX CONTRE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de mandat relatif au plafonnement du Fonds de concours alloué par la CAPH à 6,2 M € toutes dépenses confondues.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant 2 à la convention de mandat modifiant le programme de l'opération tel qu'il a été adopté par la délibération du Conseil Municipal en date du 9 Mars 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 Heures 00.

DENAIN, le 13 Avril 2017.

Le Secrétaire de Séance,

Madame le Député-Maire,

A.L. DUFOUR-TONINI.